



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le Collège de Poisy,
l'Académie de Grenoble et le Département de la Haute-Savoie

2018 - 2022



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



haute 
savoie
le Département


collège de **poisy**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 - DIAGNOSTIC

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

4 - LES INDICATEURS

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

PRÉAMBULE

Un contrat d'objectifs tripartite pour favoriser le parcours de réussite de chaque élève dans son territoire.

En Haute-Savoie, les autorités académiques compétentes en matière d'éducation et le Département s'associent dans le cadre de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Outil de partenariat et de pilotage stratégique des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves dans le cadre de politiques éducatives concertées et convergentes.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes**. Véritable feuille de route, il constitue un processus réflexif collectif, qui place au cœur de sa réflexion la réussite de chaque élève, et qui s'appuie sur une logique de dialogue et de concertation avec les équipes, dans le bassin, avec l'institution, avec la collectivité.

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et le Département de la Haute-Savoie pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 - DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le collège, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques de l'établissement, du public accueilli et inscription territoriale

Le collège de Poisy dispose d'un environnement favorable : collège récent, bien entretenu, respecté par les élèves.

L'établissement est bien intégré dans son territoire et bénéficie d'une image positive.

Il scolarise des élèves issus de CSP plutôt favorisées.

Des relations de confiance se sont tissées avec les usagers et les partenaires.

2/ Points d'appui et d'amélioration

L'appropriation par les enseignants du travail des compétences.

Des élèves qui s'impliquent dans les instances de l'établissement.

Un CESC actif et porteur d'actions qui représente bien l'ensemble de la communauté éducative. Des partenariats avec des établissements étrangers qui s'ancrent dans la durée.

Des nouvelles modalités d'enseignement plus utilisées (co-enseignement, co-animation, travail en îlots).

Un service de Vie Scolaire doté d'un projet construit.

Une liaison Ecole/collège effective qui traite de pratiques pédagogiques.

Une prise en charge et un suivi des élèves relevant de prise en charge adaptées efficiente.

Des projets culturels et sportifs cohérents.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

Une difficulté à mettre en œuvre une véritable différenciation pédagogique.

Un recours aux nouvelles technologies encore insuffisant pour ce qui est de la remédiation pédagogique.

Projets (interdisciplinaires) encore peu utilisés comme levier pour faire progresser dans les apprentissages.

Un grand nombre d'élèves, quelque soit leur niveau, se montre passif, scolaire et manque de curiosité sur l'orientation et sur eux-mêmes.

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ **Objectif 1 : Accompagner des parcours de réussite porteurs de sens et individualisés .**

L'élève est capable d'établir des liens entre les disciplines .

Les profils différents des élèves sont pris en compte dans les pratiques pédagogiques.

➤ **Objectif 2 : Amener les élèves à construire une orientation choisie, raisonnée et ambitieuse .**

L'élève acquiert une connaissance de lui - même (se doter d'outils permettant de se situer).
Il fait preuve de curiosité et dépasse les préjugés .

➤ **Objectif 3 : Rendre les élèves acteurs, responsables et impliqués dans les projets de la classe, les instances et construire avec eux le vivre ensemble**

L'élève respecte son environnement de travail.

Il apprend à faire confiance aux adultes qui l'entourent et prend des initiatives .

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Leviers transversaux

- Les leviers transversaux

Déploiement de l'usage du numérique

Travail autour des compétences psycho - sociales

Visibilité et cohérence des différents Parcours

Acquisition par les équipes de nouvelles compétences professionnelles

Objectif 1 : Accompagner des parcours de réussite porteurs de sens et individualisés .

- Adapter les pratiques pédagogiques à la diversité des élèves

Aménagements,

Travail des compétences,

Co - enseignement

Co - animation, ...

- Développer l'interdisciplinarité

Maintien des EPI

- Permettre aux équipes d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles

Sciences cognitives

Différenciation pédagogique

Compétences psycho-sociales

- Diversifier les modalités du dispositif « Devoirs faits »

Identification des compétences : méthodologiques et transversales

Objectif 2 : Amener les élèves à construire une orientation choisie, raisonnée et ambitieuse .

- Mettre en place la liaison collège/lycée

Projets communs

Axe EDD

- Rendre Visible et cohérent le parcours Avenir

- Informer et impliquer des familles

Objectif 3 : Rendre les élèves acteurs, responsables et impliqués dans les projets de la classe, les instances et construire avec eux le vivre ensemble

- S'appuyer sur l'EDD

- S'appuyer sur le parcours citoyen

- S'appuyer sur le projet vie scolaire autour du « Vivre ensemble ».

4 - LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible

➤ **Objectif 1 : Accompagner des parcours de réussite porteurs de sens et individualisés .**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de validation du socle pour les huit composantes au niveau satisfaisant minimum	55	70
Fiche indicateur stratégique académique "politique inclusive"	1	4

➤ **Objectif 2 : Amener les élèves à construire une orientation choisie, raisonnée et ambitieuse .**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux d'obtention du voeu 1 pour la voie professionnelle	50	80
Nombre de mini - stages et de stages d'observation supplémentaires en 3 ème pour les élèves demandant la voie professionnelle en vœu 1.	10	25
Taux de réorientation à l'issue de la seconde	10	3

➤ **Objectif 3 : Rendre les élèves acteurs, responsables et impliqués dans les projets de la classe, les instances et construire avec eux le vivre ensemble**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Fiche indicateur stratégique académique "EDD"	1	3
Fiche indicateur stratégique académique "Parcours citoyen"	3	4
Fiche indicateur stratégique académique "politique éducative"	4	5

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

➤ **Accompagnement proposé**

Préambule :

La dotation globale allouée au collège est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement. Elle se décline en heures poste (HP), heures supplémentaires année (HSA) et en indemnités pour missions particulières (IMP). L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.

L'accompagnement des équipes à la mise en œuvre du contrat a été élaboré :

- en s'appuyant sur les éléments d'analyse issus du dialogue stratégique et du dialogue de validation statuant sur le projet de contrat
- lors du conseil de contractualisation d'accompagnement

Formations :

La FTLV propose à l'établissement de planifier sa stratégie de formation sur les 4 ans du contrat et de demander des Formations d'Initiatives Territoriales (FIT) dans les 4 axes de culture commune :

- Faire réussir tous les élèves
- Numérique et innovation
- Valeurs de la république
- Ouverture sur le monde

Au regard des objectifs et leviers stratégiques, ainsi que des demandes formulées, les thèmes des formations identifiés sont :

- Différencier ses pratiques-hétérogénéité
- Orientation des élèves: parcours avenir
- Egalité et lutte contre les discriminations: égalité filles-garçons (dépasser les préjugés par rapport à l'orientation)
- Inter cycles-Liaisons: liaison collège-lycées pour la découverte des filières
- Citoyenneté et éducation morale et civique: débat citoyen (entrée possible pour créer une cohésion des équipes et favoriser l'engagement des élèves)
- Education au développement durable: liaison collège-lycée et/ou citoyenneté

D'autres thèmes de formation peuvent également être demandés pour répondre aux différents besoins de l'établissement pendant la durée du contrat.

Collectivité de rattachement

➤ **Accompagnement du Département de la Haute-Savoie**

Le Département soutient un programme éducatif varié et riche sur différents thèmes : activités sportives, citoyennes, culturelles, projets nature, santé, orientation.

Il s'implique également fortement sur le plan numérique en répondant à l'appel à projets du Ministère avec le déploiement de tablettes numériques. Ces nouveaux matériels contribuent à enrichir l'offre pédagogique.

La poursuite de ces actions est cependant conditionnée au votre annuel du budget du Département et toute évolution ou réorientation des politiques départementales qui aurait une incidence budgétaire conduirait à réaménager le présent contrat.

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à partir du 1er septembre 2018 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2022. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

<p>A, le</p> <p>Le chef d'établissement</p>	<p>A Annecy, vu le</p> <p>L'Inspectrice d'Académie Directrice Académique des services de l'Education nationale de la Haute-Savoie</p>
<p>A Grenoble, le</p> <p>La Rectrice de l'académie de Grenoble</p> <p>Fabienne BLAISE</p>	<p>A Annecy, le</p> <p>Le Président du conseil départemental de la Haute-Savoie</p> <p>Christian MONTEIL</p>

VERS UN ETABLISSEMENT INCLUSIF – version 15 novembre 2015

Indicateurs d'inclusion scolaire	Institutionnel	Investissement des enseignants	Partenariats	Effets sur les élèves
Niveau 1	<p>Démarche d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents élèves à besoins spécifiques (handicapés, précoces (EIP), sportifs haut niveau, allophones, itinérants, grande difficulté scolaire) - Organiser un accueil personnalisé de ces élèves. 	<p>Information et sensibilisation de l'équipe éducative sur la présence de ces élèves à besoins spécifiques.</p> <p>L'équipe ont connaissance des capacités de l'élève, identifie les besoins spécifiques et organise sa participation aux enseignements inter disciplinaires (AP, EPI, EGLS, ...) au même titre que tous les élèves.</p>	<p>L'établissement identifie les différents acteurs de scolarisation (CIO, MDPH, etc.) et entre en communication avec eux.</p> <p>Les temps institutionnels permettent les rencontres : ESS, entretien de situations, ...</p>	<p>Les élèves à besoins spécifiques sont scolarisés dans un dispositif spécifique avec des temps d'intégration ponctuels.</p>
Niveau 2	<p>Démarche diagnostic-solution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de l'EPL dans une recherche de solutions à partir de relations fonctionnelles existantes. 	<p>Les enseignants participent à un accueil personnalisé de ces élèves, accueillent sur des séquences d'enseignement les élèves à besoins spécifiques en classe ordinaire.</p>	<p>Les parents et les intervenants sont consultés régulièrement pour connaître les avancées de l'élèves.</p>	<p>L'élève est reconnu dans sa spécificité et accompagné. Des aménagements à la scolarité sont mis en place : démarche de compensation pédagogique.</p>
Niveau 3	<p>Approche d'inclusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de l'établissement dans la mobilisation des dispositifs de droit commun et/ou des dispositifs spécifiques. 	<p>L'équipe éducative sollicite un accompagnement pour se former à des démarches collectives d'inclusion.</p>	<p>Les parents d'élèves et les intervenants partenaires sont associés pour préparer l'inclusion de l'élève.</p>	<p>L'élève accède aux apprentissages, construit des compétences du socle commun et prend toute sa place dans la vie scolaire commune par la mise en place d'un protocole d'accompagnement personnalisé.</p>
Niveau 4	<p>Démarche d'inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une identification des ressources internes à l'EPL pour diversifier l'offre de formation et développer des parcours adaptés aux capacités et besoins des élèves 	<p>Une majorité d'enseignants exploite les apports de formation au service d'une diversification concertée de l'offre de formation.</p> <p>Les démarches-pédagogiques prennent en compte l'enfant qui réside en l'élève.</p>	<p>Tous les partenaires contribuent à la réussite du parcours de formation de l'élève.</p> <p>La participation de chacun est reconnue et valorisée.</p>	<p>Les élèves à besoins éducatifs particuliers réussissent dans le cadre de parcours de formation personnalisés.</p>
Niveau 5	<p>Les possibilités de chaque élève sont valorisées. L'établissement permet à tous de réussir par sa capacité à personnaliser des expériences communes d'apprentissage.</p>	<p>L'équipe éducative s'engage dans des démarches d'expérimentation.</p> <p>De nouvelles dispositions professionnelles permettent un travail collaboratif et coopératif.</p>	<p>La complémentarité des apports des différents acteurs constitue le principe d'action. Les partenariats sont réguliers. Ils font partis de la culture de l'établissement. Le contexte est propice à la coéducation.</p>	<p>Tout élève est acteur de son projet de formation.</p>

INDICATEURS DE STRATEGIE "EDD" COLLEGES/LYCEES	Affirmation d'un choix stratégique	Investissement des personnels	Intégration des partenariats	Implication des élèves
Niveau 1a : Réponse aux attentes de base de l'institution	<ul style="list-style-type: none"> - Le CESC fonctionne, et intègre une dimension DD - en lycée le CVL intègre une dimension DD 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'EDD dans le cadre des programmes scolaires disciplinaires dans l'ensemble des disciplines - Le conseil pédagogique joue son rôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention de partenaires sur des actions d'EDD. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves sont informés sur la dimension EDD des enseignements
Niveau 1b : Emergence d'une préoccupation EDD	<ul style="list-style-type: none"> - L'EDD est inscrite dans le projet d'établissement et/ou le contrat d'objectif sous la forme d'une action éducative. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le thème du DD est présent dans certains cours au lycée et un EPI « transition écologique et DD » est présent sur au moins un niveau en collège. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervention des partenaires est co-construite avec les enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves sont conscients des enjeux du DD des projets construits.
Niveau 2 : Recherche d'une cohérence éducative autour de l'EDD	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe un professeur référent EDD reconnu dans sa fonction - Un objectif du contrat intègre une dimension EDD 	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnels éducatifs ont suivi des formations EDD individuelles ou collectives - Les parcours EDD intègrent du personnel non enseignant - Les parcours EDD intègrent l'évaluation des compétences des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervention du/des partenaires participe à un regard critique sur l'action réalisée. - L'intervention s'inscrit dans une réelle éducation au choix, à l'incertitude. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement des élèves s'exprime concrètement : club EDD, manifestations, journées EDD,... - Les élèves communiquent sur leurs actions et sont conscients des enjeux éducatifs du DD
Niveau 3G : Globalisation de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe un comité de pilotage ¹pluri-acteur qui veille à la cohérence des actions éducatives - L'établissement suit des formations sur la démarche E3D - L'établissement communique sur les projets EDD 	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs transversaux or EPI en collège intègrent des parcours EDD - Les CPE participent à la formation EDD des délégués 	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires sont pluriels (CT, associations, scientifiques, etc) - Les partenaires sont des acteurs de diverses échelles - Les partenaires participent à la démarche de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Les instances établissements dans lesquelles les élèves sont présents (CESC, Conseil d'administration, CVL, délégués...) sont porteuses de propositions, voir de décisions DD.
Niveau 3E : Réflexion autour de l'évaluation des actions, des acquis et des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - L'établissement conduit une évaluation annuelle de sa démarche E3D. 	<ul style="list-style-type: none"> - Du personnel non enseignant participe à l'évaluation des acquis des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des partenaires dans la réflexion et la mise en œuvre de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves sont impliqués dans la construction de l'évaluation des acquis

¹ Ce comité de pilotage n'est pas obligatoirement une structure supplémentaire. Il peut être le CESC si celui-ci contribue au pilotage de l'Etablissement en démarche de DD.

FICHE STRATÉGIE – CONSTRUCTION DU PARCOURS CITOYEN
Valoriser l'engagement de l'élève

Indicateurs	Institutionnalisation du parcours citoyen dans l'EPLE	Investissement des personnels et modalités de pilotage	Intégration des partenaires et ouverture sur l'extérieur	Effets sur les élèves : DEVENIR UN CITOYEN ENGAGÉ
Niveau 1	Le parcours n'est pas identifiable. Sa construction n'a pas fait l'objet d'un diagnostic et d'une définition préalables.	Les professeurs en charge de l'EMC mènent des actions d'éducation à la citoyenneté de manière indépendante.	L'EPLE fait intervenir des partenaires extérieurs pour faire des conférences et/ou mener des actions avec les élèves, (éducation à la citoyenneté, à la santé, à l'EDD...) sans lien explicite avec le parcours	L'élève n'est pas conscient qu'il est engagé dans un parcours citoyen
Niveau 2	Le parcours citoyen est mis en œuvre dans le cadre strict de l'EMC.	Il existe un parcours citoyen construit par l'équipe des enseignants en charge de l'EMC.	Les partenaires participent à la mise en œuvre du parcours citoyen sans que leurs interventions soient co-construites avec les enseignants.	L'élève a connaissance du parcours citoyen, mais n'en est pas acteur.
Niveau 3	Le parcours citoyen est construit avec une progressivité dans le cycle concerné. Il est articulé avec les deux autres parcours. Il est inscrit dans le projet d'établissement et/ou le contrat d'objectifs. Il est validé en Conseil d'administration.	Le parcours citoyen a été construit par le Conseil pédagogique et le CESC. Les référents laïcité et égalité filles/garçons de l'établissement assurent un rôle de coordination des différentes actions mises en œuvre dans toutes les disciplines. Il s'inscrit en prolongement de l'EMC.	Les interventions des partenaires extérieurs sont co-construites avec les enseignants et s'inscrivent dans la progressivité des apprentissages de l'EMC. Les partenaires participent à la construction du parcours en siégeant dans les organes de pilotage comme le CESC.	L'élève est acteur de son parcours citoyen par le biais des actions construites par les équipes éducatives auxquelles il participe (délégués, clubs, débats, journées, semaines d'éducation à...) et est force de proposition.
Niveau 4	Le parcours citoyen fait l'objet d'une communication interne et externe. Ses actions participent au rayonnement de l'EPLE. Évaluation interne et externe du parcours sur ses objectifs chaque année.	L'ensemble de la communauté éducative est engagé dans la mise en œuvre du parcours citoyen en relation avec le projet d'établissement. Existence d'un pilotage spécifique du parcours. Formation des enseignants. Choix de l'EPLE pour la mise en œuvre.	La collaboration avec les partenaires est formalisée par un cahier de charges (objectifs de l'EPLE, objectifs des partenaires, objectifs communs) L'évaluation des actions et leurs effets sur les élèves est conduite en collaboration avec les partenaires.	L'élève est un acteur engagé dans la vie de l'établissement, « espace républicain ». Il fait vivre et participe aux actions et aux instances. L'élève sait se positionner et évaluer son parcours.

INDICATEURS DE STRATEGIE - POLITIQUE EDUCATIVE

	INSTITUTIONNEL	ORGANISATIONNEL	INVESTISSEMENT AUTRES PERSONNELS ET PARTENARIAT	EFFETS ELEVES
	Mettre en place une politique éducative	Pilotage du service vie scolaire	Ouvrir l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel	Former tous les élèves à l'autonomie, à la citoyenneté
NIVEAU 1	Programme de travail non formalisé	Pas de fiches de poste précises pour les AED Emplois du temps peu adapté Gestion des études mal organisée	Vie scolaire cantonnée à l'activité du service Pas ou peu d'actions conduites avec des enseignants et des services extérieurs	Absentéisme trop fréquent et mal pris en compte tant par la vie scolaire que par l'ensemble de la communauté éducative Problème des exclusions de cours fréquentes et traitées dans concertation
NIVEAU 2	Projet vie scolaire formalisé mais plutôt sous forme de catalogue d'actions	Formalisation des emplois du temps et des fiches de postes Gestion des études passable	Ebauche d'une politique structurée d'actions visant aux diverses formes d'apprentissage de la vie citoyenne, en prenant appui sur le CESC	Forte fréquence des punitions et des sanctions Formation des délégués élèves a minima
NIVEAU 3	Projet vie scolaire formalisé soumis au conseil pédagogique.	Ebauche d'un programme de travail des personnels Réunions de travail rares	Mise en place de la politique structurée et recherche de partenariats extérieurs	Acquisition des compétences piliers 6 et 7 (socle). investissement dans l'ECJS
NIVEAU 4	Projet vie scolaire rédigé en référence au contrat d'objectifs.	Prise en compte des contraintes des emplois du temps des élèves pour organiser les études Réunions de travail fréquentes Collaboration avec autres personnels	Implication des personnels dans l'élaboration d'une politique éducative prenant appui sur le règlement intérieur et intégrant des éléments du contrat d'objectifs	Implication dans la fonction de délégués élèves Réduction des exclusions, des punitions et des sanctions
NIVEAU 5	Projet vie scolaire établi en phase avec le contrat d'objectif, présenté et validé en conseil d'administration	Véritable programme de travail des personnels de la vie scolaire en lien avec priorités de la politique éducative Cohérence des actions avec contribution de l'ensemble de la communauté éducative	Mise en oeuvre d'une politique éducative avec animation des différentes instances et des collaborations diverses Implication réelle des personnels tant dans le CESC que dans les activités éducatives et citoyennes	Investissement dans des activités pour et par des élèves de type maison des lycéens, ateliers de la pause méridienne, engagement citoyen